

Rejet CO2 g/Km		Gains
Avant	Après	

Dans le cadre de sa Démarche Éco-Exemplaire, la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique s'engage sur le respect de l'Environnement. Elle s'inscrit dans une logique de diminution de ses émissions de CO2, et notamment celles de ses véhicules.

En obtenant le Permis Vert, vous vous engagez à ses côtés !

Permis délivré le :

Cachet de l'Association :



## Le Permis Vert



Pour une Conduite  
 Économique  
 Écologique  
 Sécuritaire  
 Citoyenne  
 Apaisée

Nom :

Prénom :

Le Titulaire du Permis Vert s'engage à respecter les Conseils de l'Éco-Conduite ci-contre et à favoriser une conduite apaisée au volant des véhicules de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique.

Signature du Titulaire et Cachet de l'Espace Sud

Photo

## J'applique les Conseils de l'Éco-Conduite

- **J'entretiens et vérifie régulièrement mon véhicule**
- **Je passe le rapport supérieur le plus vite pour être à vitesse stabilisée**
- **j'utilise le frein moteur et je retrograde dans les zones de ralentissement**
- **J'anticipe le trafic et défini en amont mon parcours**
  - **Je vérifie l'état de mes pneumatiques**
  - **J'adopte une conduite souple et sans à-coups**
  - **Je coupe mon moteur en cas d'arrêt prolongé**
    - **Je climatise raisonnablement**
    - **J'utilise l'ordinateur de bord**  
(2500t/minutes : véhicule essence ; 2000t/minutes : véhicule diesel)